

Date de dépôt: 8 novembre 2007

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pablo Garcia : Descente de
police à l'association Dialogai**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 2007 se déroulait la soirée clôturant la semaine des 25 ans de DIALOGAI dans les locaux de l'association, antenne suisse contre le VIH/SIDA et de défense des droits des personnes homosexuelles. Selon plusieurs témoins, parmi la centaine de personnes présentes dans les locaux de l'association, des agents de police ont demandé de fermer l'établissement, conformément à l'autorisation reçue.

Les responsables de la soirée, parmi lesquels des membres du comité et de l'équipe de permanents, ont obtempéré aux demandes de la police et ont arrêté la musique et fermé le bar associatif. Une heure plus tard - alors qu'aucune plainte n'avait été déposée auprès de la police - ces gendarmes sont revenus à l'association, avec des renforts, et ont procédé à l'évacuation des locaux associatifs.

Dès que les personnes présentes ont émis des doutes quant à la procédure de la police, les gendarmes ont quitté les lieux.

La presse s'est faite l'écho, à juste titre, de ces événements qui ont heurté au-delà du groupe des personnes présentes ce soir-là. Aujourd'hui, nous aimerions obtenir des éclaircissements et des informations supplémentaires sur ces événements. Sur quels motifs s'est basée l'intervention de la police, l'évacuation de locaux associatifs était-elle justifiée, ainsi qu'un déploiement de cette nature ?

J'espère que le Conseil d'Etat pourra apporter des réponses à ces questions.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'association Dialogai est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter une buvette accessoire permanente dans ses locaux sis au n° 11 de la rue de la Navigation. En fin de semaine, l'horaire d'exploitation de cette buvette est fixé de 17h00 à 22h00, occasionnellement jusqu'à 03h00 durant la nuit du samedi au dimanche.

A fin septembre, cette association fêtait ses 25 ans d'existence et a organisé une semaine de festivités, clôturée par une soirée, la nuit du samedi 22 au dimanche 23 septembre 2007.

Le dimanche 23 septembre 2007 à 03h30, lors d'un contrôle de routine, une patrouille de gendarmerie du secteur a constaté que les locaux de cette association étaient toujours occupés et que de la musique s'en échappant était audible de la rue.

La patrouille est intervenue et a demandé à un responsable de fermer la buvette et de faire quitter les lieux à l'assemblée, forte d'une centaine de personnes, l'horaire étant dépassé de 30 minutes.

Lorsque les agents sont retournés sur place, une vingtaine de minutes plus tard, ils ont constaté que la fête continuait et ont été pris à partie par le responsable de l'association Dialogai qui leur a intimé l'ordre de quitter les lieux.

Pour éviter que la situation ne dégénère, les gendarmes sont ressortis et ont informé l'officier de gendarmerie de service. Ce dernier est intervenu à 05h00 du matin avec un effectif renforcé, afin de faire évacuer la vingtaine de personnes qui se trouvaient toujours dans les locaux de l'association et continuaient de consommer de l'alcool. Les forces de l'ordre ont à nouveau essuyé les protestations véhémentes du responsable de Dialogai qui a pris des photos des agents présents, ainsi que des véhicules de police et les a communiquées aux médias.

Des rapports de dénonciation pour infractions à la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 19087 (I 2 21 – LRDBH) ont été dressés à l'encontre de l'exploitant de la buvette.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer